

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 septembre 2006 à 20 h 10, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Chantal T. Renaud et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire: Monsieur Michel Parent
Du secondaire : Monsieur Normand G. Gravel

Sont également présents :

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire
Monsieur Denis Roy, directeur général
Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Daniel Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Est absent :

Monsieur Normand Héroux

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 10.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

5-CC-2005-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Girard que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point «Circonscriptions électorales » et l'ajout du point 6.2 : Changement de composition du conseil d'établissement de l'école Paul-Chagnon.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2006
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2 Évaluation du rendement du directeur général
 - 5.3 Nomination au poste de secrétaire général
 - 5.4 Nomination du secrétaire général par intérim
 - 5.5 Proclamation « Refus de la misère »
 - 5.6 Taxation scolaire
 - 5.7 Plan d'organisation scolaire dans les écoles primaires et secondaires - Orientations
6. Affaires du Secrétariat général
 - 6.1 Délégation de pouvoirs et politique d'achat
 - 6.2 Changement de composition du conseil d'établissement de l'école Paul-Chagnon
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Approbation du budget initial 2006-2007 des établissements
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Liste des projets à caractère physique 2007-2008
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

6-CC-2006-2007

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29
AOÛT 2006**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Claude Rousseau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2006 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité

REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 29 août au 25 septembre 2006.

7-CC-2006-2007

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin a mis en œuvre un processus d'évaluation du directeur général conformément à l'article 25 du Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin accorde au directeur général un boni au rendement correspondant à l'évaluation réalisée conformément à l'article 26 du Règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

D'accorder au directeur général, monsieur Denis Roy, un boni au rendement conformément aux articles 24 à 27 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires.

Adoptée à l'unanimité

8-CC-2006-2007

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin doit combler le poste de secrétaire général;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé aux fins de procéder à la sélection du candidat ou de la candidate et de formuler au Conseil des commissaires sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de madame Marylène Drouin;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE madame Marylène Drouin, soit nommée au poste de secrétaire général de la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE le directeur général soit mandaté pour convenir des modalités d'entrée en fonction et des conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité

9-CC-2006-2007

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire général, monsieur François Houde, quitte ses fonctions le 29 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de désigner un secrétaire général par intérim à compter du 30 septembre 2006 jusqu'au 23 octobre 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lévesque :

QUE madame Lucie Demers, soit nommée secrétaire générale par intérim à compter du 30 septembre 2006 jusqu'au 23 octobre 2006.

Adoptée à l'unanimité

10-CC-2006-2007

PROCLAMATION « REFUS DE LA MISÈRE »

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du « Refus de la Misère » est décrétée par l'ONU;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir des activités lors de la semaine du « Refus de la Misère » qui a lieu du 16 au 20 octobre 2006;

CONSIDÉRANT que les animateurs et animatrices de services d'animation spirituel et d'engagement communautaire participent activement à la Journée mondiale dans les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que de nombreux élèves de tous les ordres d'enseignement vivront des activités en lien avec le refus de la misère dans un but de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

CONSIDÉRANT la participation active des élèves de la Commission scolaire

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

Marie-Victorin lors des activités de la Journée mondiale de Refus de la misère qui aura lieu le 17 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participent à la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le 20 octobre 2006;

CONSIDÉRANT l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose :

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

QUE le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manque d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

11-CC-2006-2007

TAXATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la très forte augmentation de taxes scolaires subie en 2006-2007 par les contribuables de la Commission scolaire Marie-Victorin avec une réduction équivalente des subventions versées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires a demandé par résolution le 28 mars 2006 au Gouvernement du Québec de revoir les règles quant à la fiscalité scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours à la Table Québec-commission scolaire, quant à la fiscalité scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est envisagé de permettre aux commissions scolaires d'étaler sur trois ans, au même titre que les municipalités, l'impact d'un nouveau rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU'en toute équité pour l'ensemble des contribuables, une nouvelle règle quant à l'étalement de l'impact du rôle d'évaluation foncière doit prendre en compte les contribuables des commissions scolaires où l'application d'un nouveau rôle d'évaluation a déjà débuté ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Séminaro :

QUE le Conseil des commissaires demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'effectuer des représentations à la Table Québec-commission scolaire pour que toute règle qui permettrait l'étalement sur trois ans de l'impact d'un nouveau rôle d'évaluation foncière prenne en compte la situation des contribuables des commissions scolaires où l'application d'un nouveau rôle d'évaluation foncière a déjà débuté;

QU'étant donné les règles actuelles les contribuables des commissions

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

scolaires concernées ont déjà été taxés sur la base de la troisième année du rôle, que le calcul de la taxation soit basé en 2007-2008 sur la première année du rôle et en 2008-2009, lorsqu'applicable sur la deuxième année du rôle;

QUE les subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport compensent la Commission scolaire pour la perte de taxation.

Adoptée à l'unanimité

12-CC-2006-2007

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET
SECONDAIRES - ORIENTATIONS**

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a procédé à une consultation publique au cours de l'année scolaire 2005-2006 sur un projet de plan d'organisation scolaire pour les années scolaires 2006-2007 à 2010-2011;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a décrété un moratoire pour l'année scolaire 2006-2007 quant aux fermetures d'écoles et aux modifications des secteurs des écoles primaires et des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a décidé de consacrer l'année scolaire 2006-2007 à une large consultation sur les orientations qui devraient être à la base du prochain plan d'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit une baisse de 4 934 élèves sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années scolaires 2005-2006 à 2011-2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand G. Gravel :

QUE le Conseil des commissaires adopte, pour fins de consultation, les orientations à la base du prochain plan d'organisation scolaire contenues au document déposé au soutien de la présente en vue de l'adoption d'orientations en avril 2007;

QUE les organismes suivants soient consultés sur les orientations :

- Comité de parents
- Comité EHDAA
- Conseils d'établissement
- Comité consultatif de gestion
- Syndicats
- Associations professionnelles

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

13-CC-2006-2007

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET POLITIQUE D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a adopté la politique d'achat à sa séance tenue le 27 juin 2006 par la résolution no 111-CC-2005-2006;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs - Règlement no 1-2006 doit être modifié pour tenir compte de la politique d'achat;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE le Règlement no 1-2006, Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs soit modifié par l'ajout après le paragraphe 11 de l'article 4,3 du texte joint à la présente;

QUE cette modification porte le titre Règlement no 2-2006;

QUE cette modification entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public d'adoption.

Adoptée à l'unanimité

14-CC-2006-2007

CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PAUL-CHAGNON

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin de la résolution numéro 166-1998-CP concernant les orientations relatives à la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la demande de changement de composition faite par l'école Paul-Chagnon;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Paul-Chagnon a procédé aux consultations requises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dominique :

QUE le conseil d'établissement de l'école Paul-Chagnon soit composé de six (6) parents, six (6) membres du personnel (quatre (4) enseignants, un (1) employé du service de garde, un (1) employé du personnel de soutien) et de deux (2) représentants de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006

15-CC-2006-2007 APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2006-2007 DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à *l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE les établissements, dont le nom apparaît dans le document joint, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin approuve les budgets des établissements dont le nom apparaît dans le document joint.

Adoptée à l'unanimité

16-CC-2006-2007 LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE 2007-2008

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif de gestion à sa réunion du 14 septembre 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Conseil des commissaires à sa réunion du 19 septembre 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Claude Rousseau :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la liste des projets à caractère physique 2007-2008 ainsi que les projets financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole.

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 55 la séance prend fin.

Présidente

Secrétaire général